

VILLE DE SAINT FLORENT SUR CHER (CHER)

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2020

DELIBERATION N° 2020/03/11

L'an deux mille vingt, le cinq Mars à 18 h 00, le Conseil municipal de SAINT FLORENT SUR CHER, légalement convoqué le vingt-sept Février, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger JACQUET, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs JACQUET Roger, Maire – LAMBERT Jacques – JACQUET Marc – DEBOIS Anne-Marie-TABARD Alain – DEMAY Françoise – BOUCHER Mireille – Mr LEMKHAYER (arrivé à 18 h 30), Adjoint - BARRY François – BREUILLE Sylvie - MICHEL Carole – DURIEUX Olivier – BUSSIÈRE Laurence - TEILLET Jean-François MOUTTOU Emmanuelle - ROUSSEAU-GAY Eva – SEBA Hakim – PROGIN Nicole – ROBERT Marinette – BEGASSAT Jean-Claude.

Etaient représentés : Mrs et Mmes LASNE Marie – LEMKHAYER Kamal (jusqu'à 18 h 30) - LESEC Jean-Louis – CHARRETTE Philippe – LEPRAT Monique – DELAVAUD Pierre – BEAUDOUX Marie-Claude avaient remis leurs pouvoirs respectivement à Mmes et Mrs SEBA Hakim – DEBOIS Anne-Marie (jusqu'à 18 h 30) – JACQUET Roger – PROGIN Nicole ROBERT Marinette – ROUSSEAU Eva – BEGASSAT Jean-Claude.

Etaient absents : Mme et Mrs MILLOT MAYSOUNAVE Olivier – TOURNEZIOT Amandine – AIT BAHA Moustapha
Secrétaire de séance : Mr BARRY François

En exercice : 29 Présents : 19 puis 20 (à partir de 18 h 30) Procurations : 7 puis 6 (à partir de 18 h 30)
Absents : 3 Votants : 26

BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget primitif (BP) retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévues pour l'année 2020. Par ailleurs, le débat d'orientations budgétaires (DOB) présenté le 13 février dernier a posé les bases à partir desquelles le budget primitif 2020 a pu être finalisé.

Les résultats d'exercice constatés dans le compte administratif 2019 présenté lors de cette réunion du Conseil municipal permettent la reprise des résultats de clôture dans la présentation du BP 2020.

Le budget primitif 2020 reprend les éléments inscrits dans le Plan Pluriannuel des Investissements (PPI) établi depuis 2018 ; certains projets et chiffrages ont été révisés pour l'année budgétaire ainsi que pour les 2 ans à venir (2021-2022). Pour le BP 2020, le montant global des investissements du PPI s'élève à 2,853 M€.

Le budget primitif global 2020 s'élève à 13 566 244,74 € alors qu'il était de 13 583 890,83 € pour le budget primitif de l'exercice précédent (légère baisse de - 0,13%).

Pour chaque section du BP 2020, et afin de tenir compte des éléments financiers connus à ce stade de l'année, les propositions de crédits à inscrire sont comparées avec celles votées au budget primitif 2019.

1. Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement 2020 s'équilibre pour un montant de 9 399 944,74 € en incluant le report des restes à réaliser (RAR) 2019 pour 16 002,73 €. Le fonctionnement progresse globalement de + 3,25% par rapport aux prévisions 2019 qui s'élevaient à 9 104 131,83 € incluant le report des RAR 2018 (dépenses : 17 092,87 €).

Les prévisions de 2020 par rapport aux prévisions du BP 2019 présentent les évolutions suivantes :

1.1. Recettes

- **Chapitre 70-Produits des services du domaine et ventes diverses** : en hausse de 2,09% soit 859 523,00 € contre 841 944,00 € inscrits en 2019 ;
- **Chapitre 73-Impôts et taxes** : hausse de 3,71%, soit 5 521 672 € contre 5 324 388 € inscrits en 2019. Ce poste budgétaire comprend principalement le produit de la fiscalité locale : la Taxe d'Habitation (TH), les Taxes Foncières sur les propriétés Bâties (TFB), les Taxes Foncières sur les propriétés Non Bâties (TFNB) et la Contribution Foncière des Entreprises (CFE).

Comme au BP 2019, aucune variation n'a été envisagée sur les taux des quatre taxes locales (fixés depuis 2015) auxquels sont assujettis les ménages florentais afin de ne pas accentuer la pression fiscale et grever le pouvoir d'achat de ces derniers.

La hausse exceptionnelle de + 55,50 % sur le produit de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) attendue en 2020, correspond à un recouvrement de taxe 2019 s'élevant à 69 215 € qui se cumulera avec celle à percevoir en 2020 ; soit un montant final de 194 376 € inscrit au BP.

- **Chapitre 74-Dotations, subventions et participations** : une très faible hausse (+ 0,35%) est prévue, soit 2 298 092 € contre 2 290 099 € inscrits en 2019.

En tenant compte des informations de la loi de finances 2020 qui indiquent une certaine stabilité sur les dotations de l'État, il est proposé par prudence de reconduire les montants 2019 de la dotation forfaitaire, de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) ainsi que la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) :

- La part forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) représente 53% des recettes de ce chapitre. Son montant de 1,23 million d'€ est évalué à la baisse de - 2,38% pour tenir compte de la diminution de la population de la Commune constatée en 2020 (- 1,52%) avec 6 639 habitants contre 6 745 en 2019 ;
 - La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) est évaluée à 372 000 € pour 2020, soit +0,95% par rapport à l'estimatif 2019 de 368 500 € ;
 - La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) est estimée à 53 000 € contre 60 000 € au BP 2019, afin de tenir compte de la baisse du montant finalement attribué en 2019 (56 141 €).
- **Chapitre 75-Autres produits de gestion courante** : l'enveloppe connaît une baisse de 9,84%, soit 59 298 € contre 65 768 € inscrits en 2019 qui s'explique d'une part au vu du réalisé 2019 s'élevant à 60 900,68 € et d'autre part à une diminution des recettes de loyers (- 2 000 €) dans l'hypothèse de la cession de la boulangerie du Breuil au cours de l'exercice.
 - **Chapitre 77-Produits exceptionnels** : baisse de 35,82%, soit 1 885,00 € contre 2 937,00 € inscrits en 2019. Il convient de préciser que sur ce chapitre, une grande variation peut être constatée d'un exercice à l'autre, du fait de la réalisation de cessions de biens immobilisés dont la prévision est tout d'abord inscrite en recettes de la section d'investissement (compte 024) -*Chapitre 2-1*-
 - **Chapitre 013-Atténuation de charges** : ce poste budgétaire concerne principalement les remboursements de charges de personnel dans le cadre du contrat d'assurance statutaire couvrant les arrêts maladie de longue durée. L'inscription 2020 reste stable par rapport à 2019 avec un montant prévisionnel de 61 110,14 €.
 - **Article R002 -Résultat de fonctionnement reporté** : la reprise de l'excédent de clôture 2019 pour un montant de 591 720,60 € est en hausse de +15,80 % par rapport à l'année précédente (510 970,83 €).

1.2 Dépenses

- **Chapitre 011-Charges à caractère général** : les crédits 2020 augmentent de 4,33%, soit 1 810 359,73 € (dont 16 002,73 € de RAR) contre 1 735 234,87 € inscrits en 2019. Voici quelques éléments de précisions :
 - Compte 605 - Enfouissement des réseaux de télécommunications : 4 500 € pour l'Impasse des Gironnais et HLM du Breuil ;
 - Compte 6068- autres matières et fournitures : Dotation pour divers services pour 8 000 €, prévision de travaux en régie par les STM pour :
 - La réfection de la porte d'accès et peinture à l'Accueil ado (60632 = 6 000 € et 6068 = 6 000 €), soit 12 000 €
 - À la Médiathèque : peinture des murs de la section jeunesse : 3 000 €
 - Compte 611 -contrats de prestations de services : intégration pour la 1ère année du contrat avec l'éditeur de logiciels Technocarte pour le Kiosque « famille », soit 3 310 € ;
 - 6135 -locations mobilières : redevance de location des fourreaux ORANGE pour le passage de la fibre optique de la vidéoprotection : 3 910 € ;
 - 615221 -entretien et réparation des bâtiments publics :
 - Médiathèque : démoussage du toit pour 12 000 €
 - Centre Aragon : maintenance de la couverture pour 3 000 €
 - Gymnase Serge Faure : réfection de la peinture dans la salle de musculation pour 5 500 € et réfection peinture du hall d'entrée pour 3 300 €
 - 61558 -entretien et réparation / autres matériels :
 - Une dotation globale de 10 000 € pour la réparation des engins du CTM, notamment la nacelle ;
 - Gymnase Serge Faure : révision de la table de marque pour 500 € ;
 - 6156-maintenance : plusieurs nouveaux contrats s'ajoutent en 2020
 - Police Municipale : maintenance du système de vidéoprotection pour 3 890 €,
 - Médiathèque : contrat pour les portes automatiques : 511 €,
 - Kiosque « famille » : contrat Technocarte pour 1 320 € ;